

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5040>



2015-2016

Jeudi 10 Mars : journée d'action retraités

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Publication date: jeudi 3 mars 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les organisations syndicales et associations de retraités de Côte d'Or – CGT, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP, FSU et LSR appellent à amplifier la mobilisation commencée en 2014.

RETRAITÉS POUR DÉFENDRE VOTRE POUVOIR D'ACHAT

RASSEMBLEMENT



JEUDI 10 MARS à 10 HEURES
PLACE du Bareuzai à DIJON



Les raisons du mécontentement :

- Les réformes successives depuis 1993 ont un impact négatif sur les retraités.
- La non indexation sur les prix rogne le pouvoir d'achat.
- Les mesures fiscales ont pénalisé un grand nombre de retraités.
- Les pensions sont bloquées depuis plus de trois ans avec :
 - les conséquences sur les revenus nécessaires pour se soigner et vivre dignement.
 - la situation dramatique de beaucoup de bénéficiaires d'une pension de réversion, surtout les femmes.
 - l'augmentation du nombre de personnes retraitées sous le seuil de pauvreté.

L'aumône de 0.1% d'augmentation des retraites (soit 1€ pour une personne percevant une retraite de 1000€ mensuels) est vécue comme une véritable provocation par les retraités dont le pouvoir d'achat est fortement diminué par les dépenses contraintes (alimentation, énergie, logement, santé, transport, fiscalité...).

Selon plusieurs rapports (OCDE sur l'âge de départ, Cour des Comptes sur la réversion, COR sur la situation des retraités en France) des reculs sociaux sur les retraites risquent de s'accroître. De plus, pour la 1ère fois depuis 1945 l'espérance de vie diminue...

Nous revendiquons :

- L'arrêt du gel des pensions
- L'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités dont le retour à l'exonération de la majoration familiale
- La concertation des organisations syndicales de retraités pour ce qui touche à l'évolution des pensions et retraites
- Un niveau pension au moins égal au SMIC pour une carrière complète
- La défense des pensions de réversion par la remise en place de la demi-part
- Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution du salaire moyen...

Des moyens financiers importants en dizaines de milliards d'euros sont disponibles pour satisfaire les exigences du MEDEF en matière d'exonérations fiscales et sociales. Ces cadeaux pénalisent d'autant les ressources disponibles pour la solidarité. Nous considérons qu'une meilleure répartition serait de nature à améliorer la situation des retraités.

